

## > Les demandes

Face aux inquiétudes nées d'un développement sans contrainte réelle de la téléphonie mobile, nous demandons au ministère de la Santé, au Ministre de l'Éducation nationale et au Ministre de l'Écologie de bien vouloir agir avec la plus grande célérité afin d'appliquer le principe de précaution dans un domaine où l'incertitude a conduit, depuis plus d'une décennie, les riverains d'antennes et utilisateurs de portables à être exposés à des champs électromagnétiques aux conséquences sanitaires délétères. Afin d'appliquer enfin le principe de précaution, nous demandons :

- > Interdire la commercialisation et la promotion des portables explicitement destinés aux enfants ;
- > Lancer des campagnes d'information et d'éducation afin de favoriser un usage raisonné du portable ;
- > Privilégier les réseaux câblés dans les écoles, collèges, lycées, crèches et bibliothèques ;
- > Réduire l'exposition chronique aux champs électromagnétiques des antennes relais à 0,6 volt/mètre ;
- > Imposer la procédure du permis de construire pour toute nouvelle installation d'antenne-relais ;
- > Lancer une grande enquête épidémiologique sur les riverains d'antennes relais ;
- > Adopter un statut protecteur pour les experts scientifiques et les lanceurs d'alerte.

## ... Mobile-homme ?

La France compte 55,7 millions d'abonnées au téléphone mobile, soit un taux de couverture avoisinant les 90 % de la population française. Chaque mois, un abonné utilise son portable en moyenne deux heures et demie et envoie une quarantaine de SMS. Le portable utilise trois bandes de fréquence, le 900 MHz et le 1800 MHz (dédié à la transmission de données orales) et le 2100 MHz (numériques). Plus la fréquence est élevée, plus le signal s'atténue rapidement, nécessitant donc des antennes-relais plus puissantes. Tout récemment, le WiFi est venu augmenter encore un peu plus l'exposition chronique des individus aux ondes électromagnétiques. Cette nouvelle application technologique dont l'utilité est d'éliminer les fils reliant les bornes internet aux ordinateurs et au-

tres périphériques fonctionne sur une fréquence encore plus élevée, à savoir le 2450 MHz. Ces hyperfréquences, jusqu'alors quasi inexistantes dans notre environnement électromagnétique naturel, sont apparues sans que leurs conséquences sur l'organisme humain n'aient été préalablement étudiées. Par ailleurs, signal complexe, l'onde électromagnétique de la téléphonie mobile comporte, outre ces hyperfréquences, des extrêmement basses fréquences, avec des conséquences incertaines pour l'humain, « être vivant électromagnétique » dont les cellules échangent des informations grâce à des basses fréquences de même type. Ces extrêmement basses fréquences (Elf) sont d'ailleurs classées par l'OMS comme « potentiellement cancérigènes ».

## L'idiologie du « sans fil »

Au nom du « tout sans fil » - fictivement présenté comme synonyme de liberté - on assiste à la multiplication d'applications technologiques mobilisant des micro-ondes.

Parmi celles-ci, la troisième génération de téléphonie mobile - UMTS - qui permettrait, par exemple, la visiophonie ou le téléchargement de matchs de foot sur des écrans de 4 cm<sup>2</sup>. Ceci prêterait à sourire si cette technologie dont l'utilité sociale reste largement à démontrer ne nécessitait pas un doublement du nombre d'antennes relais.

À cette troisième génération de téléphonie s'ajoute le développement très rapide du WiFi, y compris dans les lieux publics censés recevoir de jeunes usagers. Nombre de collèges, lycées et bibliothèques, malgré les appels à la prudence d'un certain nombre d'experts scientifiques, optent ainsi actuellement pour des connexions WiFi alors que des alternatives câblées, tout aussi performantes, existent.

Soutenues par une certaine idéologie du « progrès » et par une inaction complaisante et coupable des autorités en charge de la santé, sont ainsi privilégiées des solutions irradiantes qui, combinées, augmentent et complexifient les champs électromagnétiques auxquels nous sommes soumis. Cette surexposition - subie dans la majorité des cas - se traduit par un nombre croissant de personnes souffrant d'une hypersensibilité à ces champs électromagnétiques. Maux de tête, palpitations, céphalées, vertiges, insomnies, irritabilité... sont autant d'effets, qui, par leur récurrence, devrait attirer l'attention du ministère de la Santé.

### DEMANDES

- Dans les lieux recevant régulièrement du public, et en présence d'alternatives crédibles, les connexions par câble doivent systématiquement être privilégiées ;
- dans les lieux de travail, le choix de la technologie Internet ou Intranet, doit relever des CHS ou CHSCT ;
- Les bornes vendues pour les usages domestiques de l'internet ne doivent pas être équipées de système WiFi pré-branché. Le branchement WiFi doit être un acte volontaire ;
- Les usagers doivent être informés des interrogations aujourd'hui exprimés par de plus en plus de scientifiques concernant leurs effets sur la santé ;
- UMTS, WiFi, WIMAX doivent faire l'objet de programmes de recherches intensifs.

## Des résultats scientifiques préoccupants

La traditionnelle opposition entre les effets délétères des rayonnements ionisants et l'innocuité des rayonnements non ionisants en deçà des effets thermiques est aujourd'hui battue en brèche. Un certain nombre de recherches montrent que les ondes électromagnétiques non ionisantes utilisées par la téléphonie mobile ont le pouvoir de casser des brins d'ADN, renforçant la thèse de leurs effets potentiellement cancérigènes.

Ces effets se trouvent d'ailleurs statistiquement confirmés par les résultats des enquêtes épidémiologiques, notamment par celles qui ont été menées dans le cadre d'Interphone, grand programme épidémiologique, coordonné par le Centre international de recherche sur le cancer sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé. Il ressort clairement des résultats réalisés dans le cadre de ce programme et aujourd'hui publiés qu'au-delà de dix ans d'utilisation d'un portable, on observe une augmentation statistiquement significative (située entre 2,5 et 3,5, selon les études) des tumeurs de la tête telles que les gliomes, les neurinomes de l'acoustique ou encore les tumeurs de la glande parotide.

La cohérence entre les résultats des recherches menées en laboratoire et ceux qui ressortent des enquêtes épidémiologiques constituent aujourd'hui un faisceau de preuves suffisantes pour justifier une action de santé publique vigoureuse et rendent insupportable le silence gouvernemental.

## Une expertise un peu téléphonée...

Entre 2001 et aujourd'hui, la France a empilé pas moins de cinq rapports officiels sur le sujet de la téléphonie mobile. Cette profusion d'expertises cache mal la faiblesse de l'argumentation conduisant systématiquement les auteurs desdits rapports à privilégier le statu quo. Même si l'on peut constater que l'unanimité de façades se lézarde progressivement, les « experts officiels » se relaient encore trop souvent pour « rassurer et expliquer » en lieu et place « d'étudier et publier ».

Cette propension à entretenir la thèse du déni de risque semble avoir été dictée par des liens pour le moins étroits entre opérateurs de téléphonie mobile et certains experts omniprésents. À tel point que l'Inspection générale de l'environnement et l'Inspection générale des

affaires sociales ont regretté que certains experts aient été, tout à la fois, sollicités pour présider certains comités d'experts officiels et rémunérés directement par le lobby du mobile...

Pire, le syndrome de TcherMobile frappe régulièrement certains scientifiques qui ont le malheur de s'inquiéter des effets des champs électromagnétiques sur la santé. On ne compte plus le nombre de scientifiques dont les budgets sont subrepticement coupés à la suite de la publication de résultats d'étude qui ont le mérite d'inquiéter... les opérateurs !

La France doit préserver l'indépendance des scientifiques en adoptant une loi de protection des lanceurs d'alerte.



## Allo, maman... bobo !

La précocité de l'usage du portable par les enfants constitue l'un des aspects les plus préoccupants du dossier de la téléphonie mobile. En l'absence de toute réglementation contraignante, un certain nombre d'industriels peu scrupuleux s'autorisent à proposer des portables explicitement destinés aux enfants à l'aide de campagnes promotionnelles très alléchantes. Or, le consensus existe aujourd'hui pour constater la vulnérabilité toute particulière des enfants.

Selon une étude récente de l'Université de Porto Allègre, le cerveau d'un enfant absorbe 60% de radiation de plus que celui d'un adulte. La boîte crânienne d'un enfant, d'un volume plus petit, reçoit plus et plus profon-

dément les ondes du portable. Ceci signifie que les effets observés sur les adultes risquent d'apparaître plus rapidement et plus massivement au sein des populations exposées précocement et durablement.

Les appels à la prudence se sont multipliés émanant, y compris, des milieux scientifiques officiels, sans être suivis par la moindre action gouvernementale. Le ministère de l'Éducation nationale n'a mis en place aucune action, ni à destination des élèves, ni à destination des parents.

Il est désormais urgent que la vente des portables explicitement destinés aux enfants soit proscrite et qu'une grande campagne d'information et de sensibilisation destinée aux publics sensibles soit menée.